

ARDICIDE



TRAITEMENT ALGICIDE des EAUX de BASSINS et PISCINES

- ✓ Economique : Utilisation à de faibles concentrations
- ✓ Large spectre d'activité
- ✓ Compatible avec les traitements au chlore
- ✓ Pouvoir moussant contrôlé
- ✓ Faible odeur
- ✓ Facilement dispersable dans l'eau

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 995 g/l +/- 20 g/l.
RÉACTION CHIMIQUE	: Neutre.
IONOGÉNÉITÉ	: Cationique.
ODEUR	: Sans odeur.
ASPECT	: Translucide
COULEUR	: Bleue (colorant alimentaire E 131)

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Dispersable dans l'eau en toutes proportions.

Action algicide synergique et compatible avec le traitement des eaux de bassins, piscines, réserves d'eau, bâches de stockage, etc..., effectué généralement avec des composés bactéricides halogènes (chlore, etc...)

Pouvoir algicide efficace à très faible dose d'emploi. Satisfait aux nécessités de lutter contre les algues vertes se développant rapidement dans les piscines notamment dans les piscines de plein air l'Été. Limite la prolifération hivernale d'algues de type CHLORELLA VULGARIS.

Aux concentrations d'utilisation préconisées dans les piscines, ne présente pas de toxicité ou nocivité pour l'épiderme, les muqueuses.

Evite ainsi l'augmentation de la concentration en matières organiques végétales, provenant d'algues, mêmes mortes, sources de mauvaises odeurs et d'éléments nutritifs favorables aux multiplications des microbes.

Protège préventivement contre le développement des algues dans les eaux de piscines, bassins, réserves d'eau, bâches de stockage ; le chlore n'assurant pas, seul, une action algicide suffisante stable.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Après, selon le cas, nettoyage de la piscine ou des bassins, remise en eau et apport de la quantité de bactéricide au moment du remplissage (généralement de 0,6 à 1 ppm de chlore) l'ajout d'algicide 4292 est réalisé 24 heures après à la dose suivante :

	QUANTITÉ D'ALGICIDE	VOLUME EAU BASSINS ou PISCINES
TRAITEMENT INITIAL par exemple à la mise en eau du bassin ou de la piscine et TRAITEMENT D'APPOINT 1 fois par semaine	1 litre à pré-diluer dans 10 litres d'eau	100 m³
TRAITEMENT DE CHOC destruction de l'apparition d'un développement d'algues	4 litres à pré-diluer dans 10 à 20 litres d'eau	100 m³

NB/ De plus, tenir compte également des volumes d'eau de complément ajoutés pour remise à niveau ou apportés par la pluie.

NOTA : La pré-dilution dans l'eau permet de répartir d'une manière homogène l'algicide dans l'eau de la piscine. Les conditions ambiantes locales influent sur la vitesse de prolifération des algues (température, ensoleillement, fréquentation de la piscine, etc...). Surveiller quotidiennement la qualité de l'eau afin de réaliser préventivement les traitements d'appoints à une fréquence suffisamment rapprochée afin d'éviter l'apparition du développement des algues, notamment rapide en Été.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'ammoniums quaternaires à fonctions algicide, bactéricide, objet d'une déclaration et d'un enregistrement au SIMMBAD

RECOMMANDATIONS



DANGER
Contient du CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Utilisations réservées aux professionnels

Usage biocide TP 02
CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM cas 7173-51-5 50 g/kg
« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.
Comme pour tout produit algicide : conserver le produit concentré hors de la portée enfants et éviter le contact du produit non dilué, avec les yeux, la peau. Ne pas ingérer.
Protéger du gel au stockage.
Refermer l'emballage après chaque utilisation.
Ne pas utiliser pour les EAUX des BASSINS renfermant des POISSONS.
Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractère anionique.
Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EGA Entreprise

15 domaine de la forêt d'Ivry 27220 Mousseaux Neuville

www.ega-entreprise.fr

Tél: 02 32 37 68 02

Ref. 8756
Révision n° 4
217080 HJ